

employées dans l'industrie. Nous avons considéré cet aspect en même temps que d'autres recommandations du rapport Carter. Il s'agit, et le député le reconnaît, d'un problème délicat car tout homme qui travaille doit consentir à certaines dépenses pour assurer son revenu. Un libraire lui-même, en raison de sa profession, a des exigences vestimentaires spéciales. C'est une question de degré.

L'autre problème soulevé par cette proposition, c'est que dans la mesure où les dépenses de ce genre seront admises il faudra rajuster le régime général des taux pour compenser la perte de revenu. Si cette pratique est trop généralisée, nous rejoindrons l'usage de la déduction supplémentaire de \$100, accordée pour les dépenses médicales ou charitables, et l'on risque d'aller très loin dans ce sens si les dépenses admissibles ne sont pas précisées avec le plus grand soin. Et lorsque nous en serons là, nous n'aurons fait rien d'autre que modifier l'assiette des exemptions, et la diminution de revenu devra être compensée par un accroissement correspondant des impôts.

C'est pourquoi il nous reste à en venir à une conclusion quant aux recommandations de la Commission Carter, non seulement sous cet aspect particulier, mais aussi à l'égard d'autres choses. La fiscalité forme un tout. Un changement dans tel ou tel sens en nécessite plusieurs dans tel autre, sans quoi le niveau général du revenu est modifié.

Le député parle de nouveau d'une différence de traitement envers les sociétés et les individus. C'est là une question qu'il nous a fallu examiner avec soin en établissant les changements pour mieux équilibrer le budget l'an prochain. Comme on le voit dans le projet de loi, nous avons choisi d'imposer un groupe d'augmentations susceptibles de causer, nous l'espérons, le moins d'effets indésirables possible sur la situation économique, c'est-à-dire sur le pouvoir d'achat du public ou du monde des affaires. Nous avons choisi ces mesures fiscales pour les distribuer de façon telle que leurs conséquences sur les niveaux d'emploi soient les plus faibles possible. A cette fin, nous avons imposé des taxes d'accise, une faible surtaxe sur les revenus des particuliers, en éliminant les conséquences à la base de l'échelle et en les tempérant au sommet, et puis nous avons tiré une très forte somme d'argent des sociétés.

Nous avons jugé pouvoir le faire sans trop bouleverser les investissements du secteur des affaires—et nous voulions maintenir ces investissements à leur maximum, car ils

n'augmentent pas très rapidement au Canada en ce moment, alors que ce serait fort souhaitable pour stimuler l'emploi. Nous avons dû accroître les recettes de quelque façon pour réduire nos demandes sur le marché des capitaux—ce sera le principal problème du gouvernement l'année prochaine—et nous avons décidé que la combinaison dont j'ai parlé produirait le maximum de recettes, tout en causant un minimum d'effets préjudiciables à notre économie.

Tout cela est une question de jugement. Il n'est jamais possible, je pense, de satisfaire à tous les critères. Nous avons été témoins d'une série d'événements inédits et fort intéressants, moins rattachés aux affaires nationales qu'à la situation mondiale. Nous avons traversé la période la plus troublée, sur le plan international, que le monde ait jamais vue depuis les années 20, je pense, et, en l'occurrence, le problème est de prendre des mesures susceptibles de causer le moins de tort à l'économie canadienne tout en produisant le plus d'avantages.

Il n'y a pas moyen d'agir autrement. Les députés néo-démocrates semblent croire que nous pourrions fort bien faire face à la situation en poursuivant la politique qui nous a réussi pendant plusieurs années, alors que la situation internationale était relativement stable, que les taux d'intérêt étaient modestes et qu'il était facile d'attirer les capitaux étrangers. Mais il n'en est plus ainsi. En ce moment, le monde est à court de capitaux et il en sera sans doute ainsi tant que durera la guerre du Vietnam. Nous devons conformer notre politique aux circonstances. Je ne prétends pas avoir trouvé la combinaison idéale, mais l'opposition devrait quand même se rendre compte de la gravité de nos difficultés, au lieu de fonder leur argumentation sur un univers chimérique. Ainsi, je prétends que les dispositions du bill sont appropriées aux circonstances, aussi désagréables qu'elles puissent être pour le contribuable et pour nous, députés.

• (5.10 p.m.)

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les îles): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de m'embarquer dans un autre débat, mais, en entendant les sottises débitées par le ministre des Finances, j'ai cru qu'il fallait intervenir. Je constate qu'il a eu recours à son truc habituel à propos de ce problème si important et si grave pour bon nombre des travailleurs canadiens. Mes collègues les députés de Skeena et de Timiskaming ont tous